Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats (BEC)** **19, avenue du Maine** **75342 PARIS Cedex 15**	**Note de service** **SG/SRH/SDMEC/2017-42** **11/01/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en oeuvre: voir calendrier.
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Avancement de grade au titre de 2017 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture.

Destinataires d'exécution
Administration centrale; Services déconcentrés; Etablissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire agricole; Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles; Autres structures accueillant les agents du ministère de l'agriculture; Réseau d'appui aux personnes et aux structures; Organisations syndicales (pour information).

Résumé : La présente note de service vise, d'une part, à rappeler les conditions pour bénéficier d'une promotion de classe pour les enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture et, d'autre part, à organiser les modalités de transmission et d'instruction des dossiers de candidature à la promotion de classe des enseignants-chercheurs, au titre de 2017.

Textes de référence : Décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissement d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture.

La présente note de service fait appel de candidatures pour les avancements de classe, au titre de l'année 2017, des enseignant(e)s-chercheur(se)s relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Peuvent être candidats les personnes qui remplissent les conditions suivantes:

- **Accès à la hors classe de maître de conférences** : être au 7ème échelon de la classe normale de maître de conférences et avoir accompli dans ce corps au moins cinq années de services en position d'activité ou de détachement pour exercer des fonctions d'enseignant(e)-chercheur(se).
- **Accès à la 1ère classe de professeur de l'enseignement supérieur**: être professeur(e) titulaire de 2ème classe.
- **Accès au 1er échelon de la classe exceptionnelle de professeur de l'enseignement supérieur**: être professeur(e) de 1ère classe ayant au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade de 1ère classe.
- **Accès au 2nd échelon de la classe exceptionnelle de professeur de l'enseignement supérieur** : être professeur(e) au 1er échelon de la classe exceptionnelle depuis 18 mois.

Les nominations seront prononcées avec une date d'effet du 1er septembre 2017.

Le calendrier suivant devra être respecté. **Le non-respect par le (la) candidat(e) des dates entraînera le rejet de la demande d'avancement concernée.**

Les adresses des différents destinataires des documents figurent en annexe 1 de la présente note.

PROCEDURE et CALENDRIER :

1- Le (la) candidat(e) adresse sa fiche de candidature (annexe 2) à son établissement, avec une copie au ministère chargé de l'agriculture (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) par voie électronique uniquement (format .pdf), au plus tard **le vendredi 3 février 2017.**

2- Après vérification de l'éligibilité des candidat(e)s à la promotion, l'établissement transmet au ministère chargé de l'agriculture (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) les fiches de candidature des agents visées par le directeur de l'établissement, par voie électronique uniquement, au plus tard **le vendredi 10 février 2017.**

3- Le (la) candidat(e) adresse son rapport d'activité (document pdf), accompagné de la fiche-résumé (format .pdf), à son établissement au plus tard **le vendredi 10 mars 2017.**

Ce rapport est celui prévu à l'article 7 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture :
«Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.
Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.
Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation ou d'intégration au terme d'une période de détachement. »

Le rapport d'activité et la fiche-résumé sont à rédiger en tenant compte des recommandations de l'annexe 3 de la présente note (recommandations révisées en janvier 2017)

Le nom des fichiers en version PDF sera indiqué comme suit (conserver 17 pour année 2017, remplacer XX par le numéro de la section CNECA concernée, et remplacer MCHC, si nécessaire, par PR1, PRX1 ou PRX2) :

17_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_RA.pdf
17_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_Résumé.pdf

4- L'établissement remet à l'agent en **retour un accusé de réception du rapport,** selon le modèle joint (annexe 4) .

5- L'établissement adresse par voie électronique au ministère de l'agriculture SG/SRH/SDMEC/BEFFR (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la DGER/SESRI/SDES/BEC (jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr), une copie des accusés de réception des rapports, au plus tard **le vendredi 17 mars 2017.**

6- L'établissement adresse les rapports par voie dématérialisée (voir adresses de messagerie en annexe 1) en version PDF uniquement aux président(e)s des sections de la CNECA de rattachement (pour les professeur(e)s) et aux 2nd(e)s vice-président(e)s des sections de la CNECA de rattachement (pour les maîtres de conférences). Cet envoi se fera au plus tard **le vendredi 24 mars 2017.**
Important : l'établissement conserve une copie informatique ou matérielle du rapport et de la fiche-résumé.

7- Le (la) directeur (trice) d'établissement formule un avis motivé sur la demande d'avancement de l'enseignant(e)-chercheur(se), au regard des activités d'enseignement et des tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité, en renseignant la fiche selon le modèle joint (annexe 5).

Le nom du fichier d'avis motivé du(de la) directeur(trice) sera indiqué comme suit (conserver 17 pour année 2017, remplacer XX par le numéro de la section CNECA concernée, et remplacer MCHC, si nécessaire, par PR1, PRX1 ou PRX2) :

17_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_AvisDir.pdf

L'établissement transmet par voie électronique, au plus tard **le vendredi 7 avril 2017,** l'avis motivé du (de la) directeur(trice) aux :

- président(e)s des sections de la CNECA de rattachement (pour les professeur(e)s) ou aux 2nd(e)s vice-président(e)s (pour les maîtres de conférences) - (voir adresses de messagerie en annexe 1)
- avec copie au ministère de l'agriculture, [(enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) et (jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr)],

8- Les président(e)s ou les 2nd(e)s vice-président(e)s des sections CNECA devront transmettre les procès-verbaux de classement signés au ministère de l'agriculture, SG/SRH et DGER, ainsi qu'au président de la Commission permanente de la CNECA, par voie électronique, **au plus tard le jeudi 15 juin 2017.**

Pour le ministre,
et par délégation,
L'adjointe au directeur général de
l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

Pour le ministre,
et par délégation,
L'adjoint au chef du service
des ressources humaines,

Bertrand MULLARTZ

ANNEXE 1 : Coordonnées des destinataires

I - Pour le Ministère chargé de l'agriculture :

SG/SRH/SDMEC/BEFFR :
Secrétariat général – Service des ressources humaines (SRH), Sous-direction mobilité, emplois, carrières, Bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels de la filière formation recherche et des personnels sous statuts d'emplois de l'enseignement :
Aurélie TIGER - Tel : 01.49.55.53.63 - enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

DGER/SESRI/SDES/BEC :
Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sous-direction de l'enseignement supérieur, Bureau des établissements et des contrats :
Jean-Pierre NETTER - Tél : 01 49 55 57 23 - jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr

II – Pour la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (2014-2017) :

Le Président de la Commission permanente de la CNECA :
Jean-Claude DESFONTIS : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr

Les Président(e)s et 2nd(e)s vice-président(e)s des sections de la CNECA :

SECTIONS	PRESIDENT(E) PR	VICE-PRESIDENT(E) n° 2 - MCF
section 1 Biochimie, biologie moléculaire et cellulaire	**Jean-Claude DESFONTIS** ONIRIS, Atlanpôle La Chantrerie, BP 40706, 44307 Nantes cedex 03 Tél : 02 40 68 77 20 fax : 02 40 68 77 42 mél : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr	**Sophie ALCON - LE PODER** ENV Alfort, 7 avenue du général de Gaulle, 94704 Maisons-Alfort cedex Tél : 01 43 96 73 25 fax : 01 43 96 73 96 mél : slepoder@vet-alfort.fr
section 2 Milieux, organismes, populations	**Nathalie FRASCARIA-LACOSTE** Agro Paris Tech, 16 rue Claude Bernard, 75231 Paris cedex05 Tél : 01 45 49 89 22 ou 01 69 15 56 68 mél : nathalie.frascaria-lacoste@agroparistech.fr	**Stéphane FOLLAIN** Montpellier SupAgro, 2, place Pierre Viala 34 060 Montpellier Cedex 01 Tél : 04 99 61 28 03 fax : 04 67 63 26 14 mél : follain@supagro.fr
section 3 Mathématiques, physique, informatique, génie rural et des procédés	**Alain LE BAIL** ONIRIS rue de la Géraudière, BP 82225, 44322 Nantes cedex 03 Tél : 02 51 78 54 73 fax : 02 51 78 54 67 mél : alain.lebail@oniris-nantes.fr	**Frédéric COINTAULT** Agrosup Dijon 26 boulevard du Docteur Petitjean BP 87999, 21079 Dijon cedex Tél : 03 8077 27 54 fax : 03 80 77 28 16 mél : frederic.cointault@agrosupdijon.fr

Section 4 Chimie, technologie, sciences des aliments	**Françoise NAU** Agrocampus Ouest, centre de Rennes, 65 rue de Saint Brieuc, 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 55 80 mél : francoise.nau@agrocampus-ouest.fr	**Michel LE HENAFF** Bordeaux Sciences Agro 1 cours du Général de Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan cedex Tél : 05 57 35 07 38 fax :05 57 35 07 39 mél : michel.lehenaff@agro-bordeaux.fr
section 5 Production végétale	**Pierre BERTHOMIEU** Montpellier Sup Agro 2 place Viala, 34060 Montpellier cedex Tél : 04 99 61 31 58 fax : 04 99 61 57 37 mél : pierre.berthomieu@supagro.inra.fr	**Dominique BARLOY (Mme)** Agrocampus Ouest, centre de Rennes 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 54 83 fax : pas de fax mél : dominique.barloy@agrocampus-ouest.fr
section 6 Production animale	**Xavier BERTHELOT** ENV Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex 3 Tél : 05 61 19 38 57 fax : 05 61 79 32 73 mél : x.berthelot@envt.fr	**Jocelyne FLAMENT** Agrocampus Ouest, centre de Rennes, 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 53 73 méll : jocelyne.flament@agrocampus-ouest.fr
section 7 Pathologie générale animale	**Maxence DELVERDIER** ENV Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex 3 Tél : 05 61 19 38 93 fax : 05 61 19 39 62 mél : m.delverdier@envt.fr	**Emmanuelle MOREAU** Oniris – site de la Chantrerie Atlanpôle La Chantrerie, BP 40706, 44307 Nantes cedex 03 Tél : 02 40 68 77 05 fax : mél : emmanuelle.moreau@oniris-nantes.fr
section 8 Pathologie clinique animale	**Jean-Luc CADORE** VetAgro Sup , 1 avenue Bourgelat, BP 83, 69280 Marcy l'Etoile Tél : 04 78 8726 13 ou 06 32 63 06 13 fax : 04 78 87 26 17 mél : jean-luc.cadore@vetagro-sup.fr	**Armelle DIQUELOU** ENV Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex 3 Tél : 05 61 19 39 72 fax : 05 61 19 32 03 mél : a.diquelou@envt.fr
section 9 Sciences économiques sociales et humaines	**Lucie SIRIEIX** Montpellier Sup Ago, 2 place Viala, 34060 Montpellier cedex 01 Tél : 04 99 61 27 19 fax : 04 99 61 29 00 mél : lucie.sirieix@supagro.inra.fr	**Nathalie CORADE** Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan cedex Tél : 05 57 35 07 78 fax : 05 57 35 07 29 mél :nathalie.corade@agro-bordeaux.fr
section 10 Animation et administration	**Grégoire THOMAS** Agrocampus Ouest, centre de Rennes, 65 rue de Saint Brieuc 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 55 02 fax : 02 23 48 55 15 mél : gregoire.thomas@agrocampus-ouest.fr	**Jérôme STEFFE** Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan cedex Tél : 05 57 35 07 41 fax : 05 57 35 07 79 mél : jerome.steffe@agro-bordeaux.fr

ANNEXE 2 : Fiche de candidature

La présente fiche de candidature est à retourner par le candidat à l'établissement **au plus tard le vendredi 3 février 2017,** avec copie au Ministère chargé de l'agriculture (SG/SRH/SDMEC/BEFFR), enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr).

L'établissement adresse la fiche visée par le directeur d'établissement au Ministère de l'agriculture (SG/SRH/SDMEC/BEFFR) **au plus tard le vendredi 10 février 2017,**

La transmission de cette fiche hors-délai rendrait la demande irrecevable

AVANCEMENT de CLASSE des ENSEIGNANTS-CHERCHEURS au titre de 2017

NOM : **PRENOM :**

AFFECTATION :

GRADE ACTUEL :

CNECA - Section d'appartenance n° :

Demande d'examen conjoint par une autre section CNECA (article 16 du décret n° 92-172 du 21 février 1992) : OUI – NON si OUI, section n° : .

Il est nécessaire de joindre à l'envoi du rapport d'activité un courrier motivant la demande d'examen conjoint, adressé aux présidents ou vice-présidents des sections concernées.

Un examen conjoint par la section n°10 n'est recevable que pour les enseignants-chercheurs exerçant des fonctions administratives ou d'organisation pédagogique au sens de l'article 2 alinéa 2 du décret n° 92-172 du 21 février 1992.
Ces fonctions doivent représenter au moins 50 % de l'emploi du temps de l'enseignant-chercheur pour que la section n°10 puisse valablement émettre un avis.
Il est rappelé que les fonctions administratives exercées dans le cadre du Département font partie intégrante de l'activité disciplinaire.

Le classement est effectué par la section d'appartenance.

Attention : le changement de section ne peut intervenir lors de la remise du rapport d'activité. Au plus tard à la date du dépôt de la présente fiche de candidature à l'avancement, l'enseignant-chercheur qui souhaite changer de section aura fait une demande conjointe au président de sa section ainsi qu'au président de la section dans laquelle il souhaite être inscrit et aura obtenu l'accord des deux présidents sollicités.
L'accord de chaque président aura été transmis par l'enseignant-chercheur au SRH du Ministère (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr), avec copie à la DRH de l'établissement de l'agent.

Je suis candidat (e) à la promotion suivante :

- ☐ professeur(e) classe exceptionnelle, avancement du 1er au 2ème échelon
- ☐ professeur(e) classe exceptionnelle, 1er échelon
- ☐ professeur(e) de 1ère classe
- ☐ maître de conférences hors-classe

J'ai pris connaissance des modalités à remplir pour que ma candidature devienne effective. J'adresserai le rapport d'activité et les documents annexes pour le **vendredi 10 mars 2017 au plus tard** à mon établissement.

Visa du directeur : date de la demande :
Signature de l'intéressé(e)

ANNEXE 3: GUIDE DE REDACTION
DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEURS/ES

actualisé après avis de la commission permanente de la CNECA
(réunions du 19 mai 2010, du 25 mars 2015 et du 3 janvier 2017).

La couverture du rapport d'activité doit mentionner : nom, prénom, « Rapport d'activité », année, section CNECA. L'ensemble est compilé au format pdf. Le fichier doit impérativement être nommé selon la règle suivante : AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_RA.pdf
(avec AA pour les deux derniers chiffres de l'année de candidature, XX le numéro de la section, MC ou MCHC, ou PR2 ou PR1, ou PRX1 ou PRX2, le grade postulé, Nom et Prenom pour le nom de famille et le prénom du candidat).

Chaque exemplaire du rapport d'activité doit être accompagné d'un document séparé, le Résumé du Rapport d'activité nommé AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_Resume.pdf,

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier **toutes les activités** d'un/e enseignant/e-chercheur/e **sur l'ensemble de sa carrière** dans un contexte spécifié **(dans le cas d'un rapport quadriennal, une attention particulière sera apportée sur les activités et réalisations des quatre dernières années)**. Il doit être convaincant, faire ressortir l'efficacité des actions, la part personnelle de l'enseignant/e-chercheur/e et la hiérarchie de ses activités. Des précisions sur la structure dans laquelle exerce l'enseignant/e-chercheur/e seront fournies pour faciliter la compréhension du lecteur. La présentation du rapport doit rester ouverte à toute initiative, pourvu qu'elle respecte les recommandations générales mentionnées dans ce guide. Pour son évaluation, une importance particulière est donnée aux bilans et perspectives qui témoignent du dynamisme et de la créativité de l'enseignant(e)-chercheur(e).

Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un(e) enseignant(e)-chercheur(e) de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière.
Les candidatures à un avancement de classe sont toujours examinées sous quatre angles : présentation du candidat, enseignement, recherche et développement, et autres activités liées, internes ou externes (y compris la réflexion sur les activités et les perspectives). L'équilibre du dossier doit être recherché, même si ce n'est pas une priorité impérative.

On attend des MC des réalisations pédagogiques, scientifiques et techniques, alors que pour les PR on appréciera un effort de conception, d'organisation, de relations et, dans tous les cas, le sens collectif et l'implication dans la vie de l'établissement.

Pour tous les grades, dans les disciplines cliniques, les activités spécifiques correspondantes sont à prendre en considération dans les différents types d'activité : enseignement, recherche, développement et/ou services.

Le rapport d'activité comportera un maximum impératif de 20 pages, hors annexes, (police 12 points), les chapitres suivants :

1. Présentation du candidat : cursus, mobilité, diplômes et formations complémentaires, grade et échelon avec l'ancienneté.
2. Activités d'enseignement.
3. Activités de recherche et de développement.
4. Autres activités.
5. Réflexion sur les activités et perspectives.

Le résumé du rapport d'activité comportera deux pages (police 12 points) avec :

- au recto : Nom, prénom, âge et ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
- au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes de son cursus professionnel.

Pour le rapport quadriennal, l'enseignant(e)-chercheur(e) devra insister, dans la rédaction de la fiche résumé, sur les activités des quatre dernières années, en indiquant un bref rappel des activités antérieures.

Ce document est le principal support d'information pour les membres des autres sections siégeant en intersection pour les promotions de classe.

Ces deux fichiers **seront transmis par les intéressés au secrétariat de direction de l'établissement** de l'enseignant/e-chercheur/e et complétés par l'avis du directeur pour un envoi aux présidents/es (pour les PR) et vice-présidents/es maîtres de conférences (pour les MC) de la section CNECA concernée selon un calendrier précisé chaque année.

1. Présentation du/de la candidat/e

1.1- État civil

Inclure date de naissance, date d'accès au grade et échelon actuel, section CNECA, établissement, adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique professionnels.

1.2- Cursus professionnel, fonctions exercées, mobilité

Avec indication chronologique des fonctions successives exercées et des établissements fréquentés (éviter les sigles). Faire apparaître l'ancienneté dans la fonction publique **en nombre de mois** dans le corps et dans le grade actuels et préciser l'ancienneté d'enseignement.

1.3- Diplômes et formations complémentaires

Avec présentation chronologique des titres acquis et universités ou établissements correspondants. S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches, la composition des jurys sera précisée. Connaissance de langues étrangères (diplômes éventuels de langues). Autres diplômes. Faire apparaître clairement les stages de **formation non diplômante** suivis (en précisant le **nombre de jours**). Appartenance à des sociétés savantes. Distinctions.

2. Activités d'enseignement

Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue l'enseignement : unité(s) pédagogique(s), département(s), etc. Dotation en personnels. Position et responsabilités personnelles. Toutes précisions et données complémentaires quantitatives seront données en annexe. L'annexe A permet de présenter de manière factuelle et synthétique la production de certaines des activités.

En formation initiale, les activités d'enseignement sont renseignées selon les points suivants (par année d'études, avec le cas échéant équivalence de **niveau licence, master, doctorat** ; importance relative de l'implication de l'enseignant(e)-chercheur(e) en enseignements théorique et pratique ; contrôle des connaissances).

En formation continue, les mêmes rubriques doivent être renseignées.

2.1- Participation à l'enseignement de l'établissement

2.1.1- Services d'enseignement, réalisé pédagogique

En présence d'élèves ou d'étudiants (CM, TD, TP, TC et autres activités d'enseignement) exprimés en **heures équivalent TD par an**. Fournir les détails, en utilisant le tableau synthétique joint en annexe B. De plus, le candidat devra fournir la grille en vigueur dans son établissement, validée par son conseil d'administration. Indiquer dans chaque cas le nombre et le niveau des élèves ou étudiants concernés.

2.1.2- Démarches pédagogiques, responsabilités assumées

Exposer les objectifs de formation (relations avec l'amont, l'aval, les autres secteurs disciplinaires, la recherche, les milieux économique, social, professionnel), les objectifs d'apprentissage et les méthodes pédagogiques mises en place : programme prévu et réalisé, effectif.

Porter l'accent sur la part prise par l'intéressé dans la conception et la réalisation des programmes et de la pédagogie, sur l'articulation de son enseignement avec celui dispensé au

sein du département pédagogique et de l'établissement. Indiquer les responsabilités assumées d'UV, d'UE, d'Unité, de dominante, etc…

2.1.3 - Création - Innovation - Evolution - Actualisation – Prospective

Attacher un intérêt particulier à présenter les activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, initiatives originales dans le domaine du suivi des étudiants, de l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement ou dans le domaine des méthodes et techniques éducatives, des nouvelles technologies de la communication et de l'enseignement).

2.1.4 Encadrement d'étudiants pour l'enseignement (hors activités de recherche)

Inclure **tutorat, stages, visites d'entreprise, master, mastère spécialisé,** mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses d'exercice de nature bibliographique (pour les vétérinaires), internats, résidanats, certificats, etc. (établir une liste nominative détaillée, groupée par type d'étudiants, à placer en annexe C).

Orientation et suivi des élèves et étudiants et débouchés : mentionner les relations avec les milieux professionnels, ainsi que la part effectivement prise dans l'orientation et la recherche de stages et de débouchés professionnels.

2.2- Participation à l'enseignement en France hors de l'établissement

Présenter le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de la contribution. Distinguer les enseignements rémunérés des enseignements non rémunérés.

2.3- Missions d'enseignement à l'étranger

Présenter l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées *(liste détaillée à placer en annexe D)*.

2.4- Création de documents pédagogiques et publications d'enseignement

En formation initiale, formation continue, et à caractère professionnel ou technique. En cas d'auteurs multiples, indiquer clairement quelle est la part personnelle (en pourcentage). La liste chronologique sous forme de références bibliographiques normalisées doit être placée en annexe E),

- Polycopiés : nature (texte rédigé, documents, ...) volume (pages, présentation), place et utilisation dans la pédagogie, actualisation et renouvellement.
- Supports audio-visuels et multimédia, ...

3. Activités de recherche et de développement :

3.1- Orientation générale

Présenter les activités dominantes, ainsi que les relations entre ces activités (recherche, développement) et l'enseignement (programme, stages, thèses, débouchés).

3.2- Cadre structurel de la recherche et du développement

Décrire sommairement le statut de l'unité : tutelles administratives et sources publiques et privées de financement. Dotation en personnels et équipements (plateformes, plateaux techniques). **Position et responsabilités personnelles**. Préciser les relations personnelles avec les organismes de recherche et les structures de développement.

3.3- Objectifs - Thème(s) (genèse, état actuel, perspective) - Insertion dans les programmes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

Après avoir précisé les thèmes, décrire les partenariats éventuels avec les milieux scientifiques, techniques et professionnels, l'implantation et l'insertion dans le milieu économique et social. Donner une appréciation sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées, les impacts régional, national, international.

3.4- Encadrement de la recherche dans le cadre de l'activité de recherche personnelle

Inclure Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, ...) à finalité de recherche, thèses de doctorat et la gestion de projets (WorkPackage dans les ANR ou projets européens, par exemple). Pour ces dernières, préciser impérativement le pourcentage de temps d'encadrement et, si possible, le devenir professionnel des diplômés. Etablir une liste nominative détaillée en annexe F).

3.5- Développement rural, agro-industriel

Inclure cadre structurel, responsabilités, thèmes, réalisations, projets. L'accent sera porté sur la part de responsabilité de l'intéressé dans la conception et la réalisation de programmes de développement et d'animation rurale. Les relations avec les milieux professionnels, agro-industriels et les impacts attendus ou enregistrés seront indiqués.

3.6- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

Décrire la participation à des projets de recherche transnationaux, aux programmes élaborés par la Commission européenne, à des missions de recherche à l'étranger, à l'accueil de chercheurs étrangers en France. Préciser les actions relevant de la coopération technique avec les pays en voie de développement dans le cadre de la politique française de coopération ou à la demande d'organismes internationaux. Fournir une liste exhaustive en annexe D.

3.7- Publications scientifiques et valorisation

Remplir le tableau de l'*annexe G* et fournir la liste chronologique des références bibliographiques normalisées en respectant la classification proposée dans l'intitulé de l'annexe G.

4 - Autres activités

4.1- Activités de prestation de service et d'expertise

Décrire la nature des prestations assurées par l'intéressé, les moyens mis en œuvre en personnels et matériels, l'ordre de grandeur du travail fourni (nombre annuel d'analyses, nature des examens, consultations, rémunération personnelle éventuelle, ...).

4.2- Responsabilité, fonctions et réseaux au service de l'établissement (y compris à l'international)

Décrire la participation aux instances internes de l'établissement (conseils et commissions) ; position de responsabilité individuelle (ex. : directeur-assesseur, équipe de direction, chef de département ou d'unité de recherche, responsabilité de service, responsable d'enseignement, animateur d'une équipe d'enseignement pluridisciplinaire) ; montage de partenariats transnationaux, participation aux programmes communautaires, jumelage d'établissements ; organisation d'échanges d'enseignants et d'étudiants. Organisation de programmes de coopération scientifique en réseau et de réunions ou congrès internationaux.

4.3- Participation à des jurys (membre ou rapporteur) internes et externes

Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (thèse de doctorat, habilitation à diriger des recherches). Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). Fournir une liste détaillée en annexe H.

4.4- Responsabilités et fonctions externes à l'établissement

Participation à des instances d'un autre établissement, par exemple.

4.5- Rayonnement national et international

Invitations à congrès pour conférences ; appartenance à des comités de lecture ; consultant pour le secteur public ou privé ; organisation de manifestations nationales et internationales ; etc.

4.6 - Appartenance à des commissions et des groupes de travail institutionnels

Groupes d'experts nationaux ou internationaux (EFSA, ANSES, HCERES, ANR, ...), commissions nationales ou locales (CNECA, …), appui scientifique et technique, etc.
Indiquer clairement le cadre structurel dans lequel l'expertise est sollicitée, l'importance de l'activité collective et la part d'investissement individuel.

5 - Réflexion sur les activités et perspectives

Une attention particulière sera apportée à ce point, qui devra montrer l'analyse que fait le candidat de son parcours, l'équilibre ou non dans ses activités et ses perspectives.

Présenter d'une manière synthétique le bilan de ses activités passées, les enseignements tirés et les perspectives scientifiques et professionnelles.
Dégager les relations entre ses diverses activités, sa stratégie personnelle et au sein d'une équipe.

Pour les demandes de promotion, le candidat devra présenter **son projet** et les **éléments d'une progression significative** depuis sa dernière promotion, le cas échéant.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe A : Présentation factuelle et synthétique de la production des activités (quand cela n'est pas indiqué les données correspondent aux activités sur l'ensemble de la carrière) :

Heures d'enseignement en éq. TD en formation initiale (moyenne sur les 4 dernières années) :	Heures d'enseignement en éq. TD en formation continue (moyenne sur les 4 dernières années) :
Nombre et type de responsabilité(s) pédagogique(s) (4 dernières années) :	Nombre moyen d'étudiants encadrés (tutorat, stage, encadrement pédagogique) /an (4 dernières années) :
Nombre de missions d'enseignement hors établissement (et durée cumulée) :	Nombre de publications d'enseignement : 1er ou 2ème auteur : Avant-dernier ou dernier auteur : Autres places :
Nombre et % d'encadrement Thèse Université : Master 2 : Licence, Master 1 : BTS, IUT : Thèses vétérinaires expérimentales :	Nombre de publications internationales à comité de lecture : 1er ou 2ème auteur : Avant-dernier ou dernier auteur : Autres places : Nombre d'autres publications :
Nombre de communications à congrès (national (N) ou international (I)) : - conférences sur invitation : - conférences autres : - affiches/poster :	Nombre de brevet(s), de développement(s) industriel(s)
Nombre, type de contrats et montants cumulés :	Nombre et type de jury :
Types et durée de prestations et d'expertises :	Nombre de commissions et groupes de travail et durée cumulée :
Types de responsabilités actuelles au service de l'établissement : Nombre d'autres responsabilités actuelles :	Eléments de rayonnement national ou international reconnu (point 4.5) :

Annexe C : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master, mastère spécialisé, certificats, etc.)

Annexe D : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.

Annexe E : Publications d'enseignement (formation initiale, formation continue et à caractère professionnel ou technique) : articles publiés dans des périodiques ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) professionnels ; conférences et communications à congrès professionnels ; publications de transfert (publications d'enseignement rédigées, polycopiés) ; supports audio-visuels et multimédia ; CD-ROM ; montages Power Point, etc.

Rang auteur	Premier, deuxième	Avant-dernier, dernier	Autre	Total
Articles de formation continue				
Chapitres d'ouvrages				
Conférences et communications à congrès professionnels				

Annexe F : Encadrement de la recherche : Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, …) à finalité de recherche (on se contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses d'Université (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).

Annexe G : Publications scientifiques et valorisation : articles dans des périodiques à comité de lecture ; articles dans des périodiques sans comité de lecture ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) ; communications invitées ; rapports et communications à des manifestations régionales, nationales, internationales (scientifiques, techniques, professionnelles, en précisant celles qui donnent lieu à des Actes) ; thèses ou mémoires diplômants (soutenus par le candidat) ; rapports à diffusion restreinte ; brevets et logiciels ; autres.

Nombre par Rang d'auteur	Premier, deuxième	Avant-dernier, dernier	Autre	Total
Articles dans revues à comité de lecture				
Articles dans revues sans comité de lecture				
Chapitres d'ouvrage				
Communications invitées				
Communications à congrès avec actes				
Communications à congrès sans actes				
Brevets				

Liste des publications :
1 -
2 -
…

Annexe H : Participations à jurys (les qualifier et **indiquer uniquement** les participations effectives).

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-1 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-2 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

ANNEXE 4 : ACCUSE DE RECEPTION DE LA REMISE DU RAPPORT DU (DE LA) CANDIDAT(E) A L'ÉTABLISSEMENT

A signer en deux exemplaires

Je soussigné(e) :

NOM : **PRENOM** :

CANDIDAT(E) pour l'AVANCEMENT de CLASSE au titre de l'année 2017 :

□ PR 1ère CL □ PR Cl. Ex. 1er échelon □ PR Cl. Ex. 2ème échelon

□ MC Hors Classe

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

SECTION CNECA : DISCIPLINE :

remet ce jour à :

REPRESENTANT LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM : **PRENOM** :

FONCTION :

ETABLISSEMENT :

mon rapport d'activité, annexes comprises, accompagné d'une fiche résumé sous forme de fichiers au format « pdf » pour transmission par les soins de mon établissement à la section CNECA compétente.

Fait à , le

Signatures :

Le(la) candidat(e) à l'avancement : Le(la) représentant(e) de la direction de l'établissement:

1er exemplaire à conserver par le(la) candidat(e).
2nd exemplaire à transmettre par l'établissement sous forme électronique au plus tard le **17 mars 2017** au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr)
et à la DGER (jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr).

ANNEXE 5: AVIS MOTIVÉ DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT

AVANCEMENT DE CLASSE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS au titre de 2017

DOCUMENT A CARACTERE CONFIDENTIEL

CANDIDATURE pour L'AVANCEMENT de CLASSE suivant :

□ PR 1ère Classe □ PR Cl. Ex. 1er échelon □ PR Cl. Ex. 2ème échelon

□ MC Hors Classe

NOM : **PRENOM** :

date de naissance :

GRADE ACTUEL : ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

SECTION CNECA : DISCIPLINE :

ANNEE de RECRUTEMENT dans le CORPS :

ANNEE de NOMINATION dans le GRADE :

VALIDATION des renseignements figurant au dossier et AVIS MOTIVE du (de la) directeur(trice) d'établissement, au regard des activités d'enseignement et des tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'agent (article 7 du décret 92-171 du 21 février 1992) :

FAIT à , le

Signature du (de la) directeur(trice) général(e) ou du (de la) directeur(trice),

Document original à adresser au président de la section CNECA (si candidat PR) ou au vice-président n°2 de la section CNECA de l'agent (si candidat MCF) **au plus tard le 7 avril 2017.**
Copie du document à adresser au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr).